



16 bis boulevard des Rochers
35500 VITRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

Nombre de conseillers en exercice : 48 Présents : 45 Votants (dont 1 pouvoir) : 46	L'an deux mille dix sept, le vingt sept novembre le Bureau communautaire étant réuni à VITRE, Date de convocation légale: le 17/11/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Yves HISOPE - GENNES SUR SEICHE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Xavier JEGU - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Pierre MELOT - MOULINS, Gilbert GERARD - MOUSSE, Yves COLAS - MOUTIERS, Georges GROUSSARD - PRINCE, Gérard CHOPIN - RANNEE, Janine GODELOUP - ST AUBIN DES LANDES, Jean PITOIS - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Pierre MEHAIGNERIE - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE

A donné pouvoir :

Bernard GUAIS donne pouvoir à Marie-Christine MORICE

Etaient absents :

Sébastien FORTIN – MONTAUTOUR, Frédéric MARTIN – POCE LES BOIS

Etaient également présents :

Pierre BRAULT (Directeur général des services), Myriam BABLEE BOISRAME (Responsable Affaires juridiques et Assemblées), Agnès AROT (Assistante gestion des assemblées), Emmanuel JANVIER (Chargé de mission Mutualisation), Marie-Edith VIGNON (Responsable Médiathèque de Vitré).

Considérant que le quorum est atteint, M. MEHAIGNERIE Président de Vitré Communauté déclare la séance ouverte.

FINANCES - FISCALITE

DB 2017-069 : Fonds de concours aux communes 2014-2020 (7.8)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération N° 47 du 13 mars 2015 définissant les modalités d'attribution de l'aide financière ;

Considérant les dossiers de demande de versement de fonds de concours réceptionnés et détaillés ci-dessous ;

Il vous est proposé d'autoriser le versement des fonds de concours détaillés ci-dessous :

Projets proposés au bureau communautaire du 27/11/2017								
Commune	Date demande subvention	Date réception dossier complet	Description de l'opération	Montant HT opération	Montant subventions	Autres fonds de concours Vitré Cté déjà attribués sur le même projet	Fonds de concours Vitré Communauté	% subventions
BALAZE	10/10/17	10/10/17	Rénovation des logements et du commerce Place de la Paix	514 233,87 €	269 087,00 €	0 €	120 000,00 €	75,66%
LANDAVRAN	10/10/17	12/10/17	Extension de la salle municipale Création d'un office fonctionnel	165 735,00 €	57 300,00 €	0 €	54 217,00 €	67,29%
TOTAL							174 217,00 €	

Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable à l'unanimité.

TRANSPORT

DB 2017-070 : Versement d'un fond de concours - abris bus (7.8)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération du 8 décembre 2007, fixant les modalités de versement d'un fonds de concours pour l'acquisition et/ou l'aménagement d'abris scolaires ;

Considérant les dossiers réceptionnés et détaillés ci-dessous ;

Considérant les éléments, ci-dessous, servant au calcul :

Commune	Population DGF 2014	Modulation en 2014 en %	Modulation subvention en %	% de la subvention	Prix abri en eur	Montant subvention
DROUGES	550	73	25	43,25	794,44 €	343,60
ST JEAN SUR VILAINE	1 081	32	25	33,00	1 500,00 €	495,00

Il vous est proposé d'autoriser le versement des fonds de concours suivants :

Commune	Date délibération Conseil Municipal	Date réception dossier	Description de l'opération	Nbre d'abri	Montant HT opération par abri	Dotation Vitré Communauté
Drouges	10/10/2017	13/10/2017	Abris-Bus	1	794.44 euros	343,60 €
St Jean sur Vilaine	16/10/2017	3/11/2017	Abris-Bus	1	1500,00 euros	495.00 €
				2		838.60 €

Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable à l'unanimité.

LOGEMENT – DERNIER COMMERCE

DB 2017-071 : Revitalisation des centres bourgs : Etude POCE LES BOIS (7.5.2)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération n° 206 du conseil communautaire en date du 4 novembre 2016 arrêtant le PLH (Programme Local de l'Habitat) n°2 (2016-2022), notamment son action n°6 (prioriser les actions de renouvellement urbain et de densification aux extensions urbaines) et sa sous-section 6.3 (financer des études transversales) ;

Vu la délibération n° 55 du conseil communautaire en date du 17 mars 2017 portant adoption du soutien financier de Vitré Communauté aux études transversales de centres bourgs et cœurs de villes conformément au PLH n°2 ;

Considérant l'objectif de soutien aux études transversales et d'analyses sur les centres bourgs et cœurs de villes (exemple : études pré-opérationnelles, études urbaines pour la réalisation d'une opération répondant aux priorités fixées par le PLH) ;

Considérant que le financement fixé dans le PLH n°2 consiste à apporter une aide financière aux communes engageant une réflexion globale (commerces, équipements, liaisons piétonnes, espaces publics, ...) sur leurs centres bourgs et/ou cœur de ville à hauteur de 50% jusqu'à 4000 € par étude, en collaboration avec le service « logement » de Vitré Communauté ;

Considérant que ce projet, sous maîtrise d'ouvrage communale, consiste à envisager des scénarios d'aménagement (voiries, équipements, liaisons piétonnes,...) en faveur de l'attractivité du centre bourg de POCE LES BOIS ;

Considérant que le montant de l'étude Hors taxes s'élève à 16 213 € ;

Considérant que le versement du soutien financier de Vitré Communauté interviendra à réception des factures correspondant au plan de financement prévisionnel ;

Il vous est donc proposé :

- **D'octroyer à la commune de POCE-LES-BOIS une subvention de 4 000 € pour le projet susvisé conformément aux dispositions inscrites dans la délibération du conseil communautaire n° 55 en date du 17 mars 2017 ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance.

Aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Fait à Vitré
Le 29 NOVEMBRE 2017,

Par délégation du Conseil communautaire,
Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Pierre BRAULT